

Bienvenue !



Présentation Zone à Trafic Limité - ZTL

Club des Villes et Territoires cyclables et Marchables

Petit Déjeuner « Villes apaisées »

Expérience de Rennes

Le 11 octobre 2024



Contexte

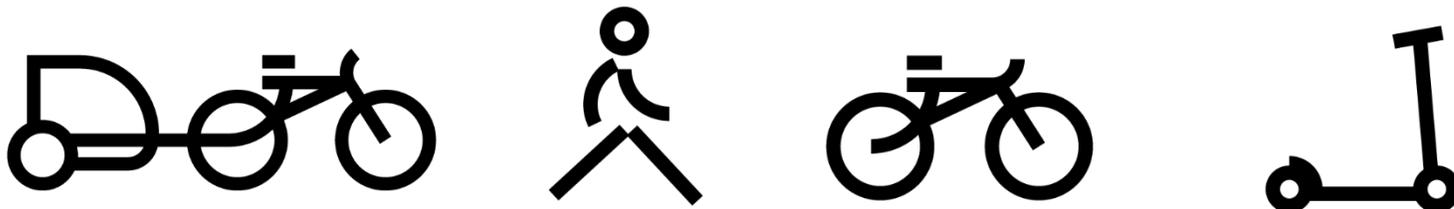
- . 1982 : Mise en place du plateau piétonnier (2ha)
- Automne 2022 : Réorganisation des mobilités avec renforcement du réseau TC (ligne b du métro– réseau de bus)
- Part modale piétonne à Rennes : 43% (EMD 2018)
- Un centre-ville habité : 18 000 habitants et fonctionnalités à préserver : Cour d'Appel, Marché des Lices, commerces, palais des congrès
- Concertation Centre-ville **Rennes 2030**



Les enjeux pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole

- Apaiser le trafic et développer les mobilités alternatives en augmentation
- Améliorer la place dédiée aux piétons, cyclistes
- Permettre une mise en valeur du patrimoine et du végétal en centre-ville

Lundi 13 février 2023 : Mise en place de la ZTL





La Zone à Trafic Limité, c'est quoi ?

Elle **limite le trafic aux ayants-droit** (riverains, commerçants, artisans, services de livraisons, urgences...) qui interviennent, résident ou travaillent dans cette zone.

Les véhicules autorisés doivent présenter un justificatif attestant qu'ils ont comme point de départ et/ou de destination la Zone à Trafic Limité

Gestion des autorisations par un arrêté de la Maire



Autorisations

Sont autorisés sans justificatifs :

- ✓ Police / sécurité
- ✓ Taxis
- ✓ Véhicules de secours
- ✓ Exploitants de réseaux en intervention
- ✓ Véhicules de services municipaux en intervention
- ✓ Cycles et trottinettes
- ✓ Transports de fonds
- ✓ Transports en commun (cars, navette STAR)
- ✓ Cortèges et véhicules officiels
- ✓ Véhicules d'auto-partage (Citiz et Yea!)



Autorisations

Sont autorisés avec justificatifs :

- Habitants > Justificatif de domicile
- Commerçant(e)s, et entreprises domiciliées dans le périmètre > Justificatif de domiciliation
- Personnels médicaux (médecins, infirmiers, kinés) > Caducée
- Déménageurs > Arrêté municipal, justificatif d'intervention pour chargement/déchargement
- Commerçants ambulants > facture ou ticket de droit de place
- Véhicules d'entreprises (artisans) > Justificatif d'intervention
- Véhicules de livraisons (6h-22h) > bon de commande ou de livraison
- Aides à domicile > attestation employeur, planning de tournée...
- Personne à mobilité réduite > carte mobilité inclusion
- Patient ayant RDV chez un praticien situé dans la ZTL > confirmation de RDV
- Client devant récupérer un achat encombrant > preuve d'achat
- Clients des hôtels > confirmation de réservation
- Accompagnateur de personne dans l'incapacité de conduire > certificat médical + justificatif de domicile



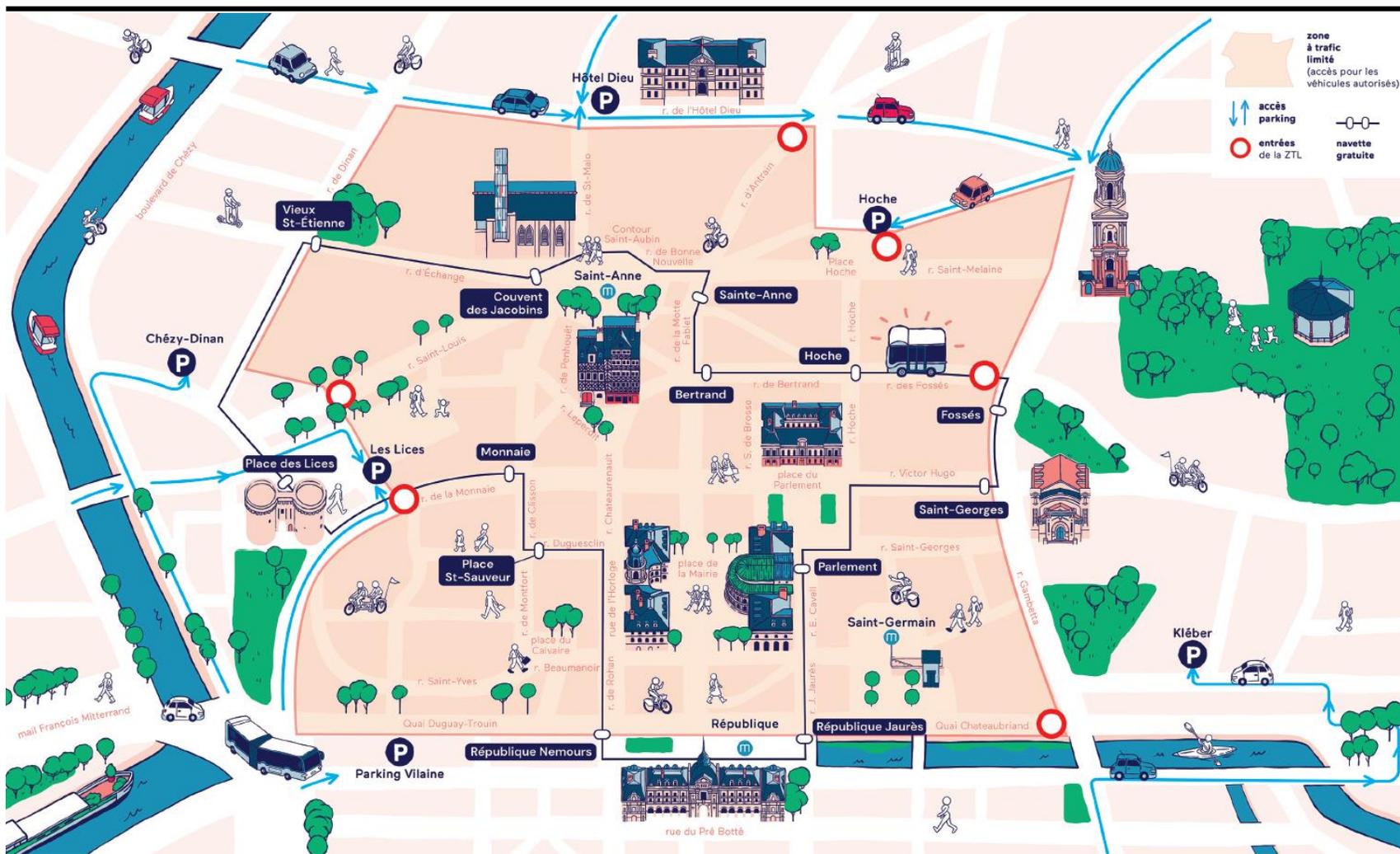
Avantages de la ZTL

- Pas de suppressions de stationnement : PMR, livraisons, artisans ...
- Moins coûteux : pas de gestion de bornes de contrôles
- Agir sur les comportements et les usages
- Remettre la voiture à sa place : parkings en ouvrage (6 en toute proximité + 5 autres) et parking relais (7)

Périmètre de la zone à trafic limité

Environ 40 ha
(700 m entre l'Hôtel Dieu
et les quais x 600 m entre
les Lices et Saint-Georges)

- 2500 places dans 6 parkings aux portes de la ZTL
- Dans la zone, le transit est déjà impossible depuis 2020



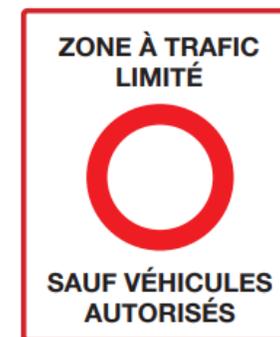
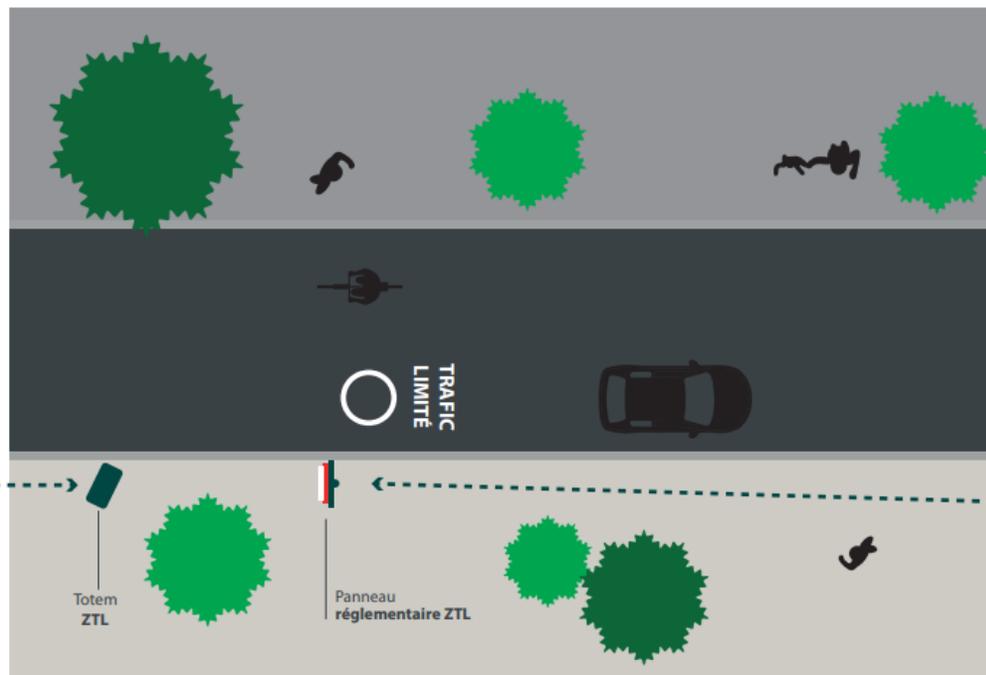


Une signalétique de proximité

Chaque entrée de la Zone à Trafic Limité comporte un panneau indiquant clairement que vous entrez dans un espace apaisé.

Vous ne pouvez pas y circuler en véhicule à moteur, sauf dérogations.

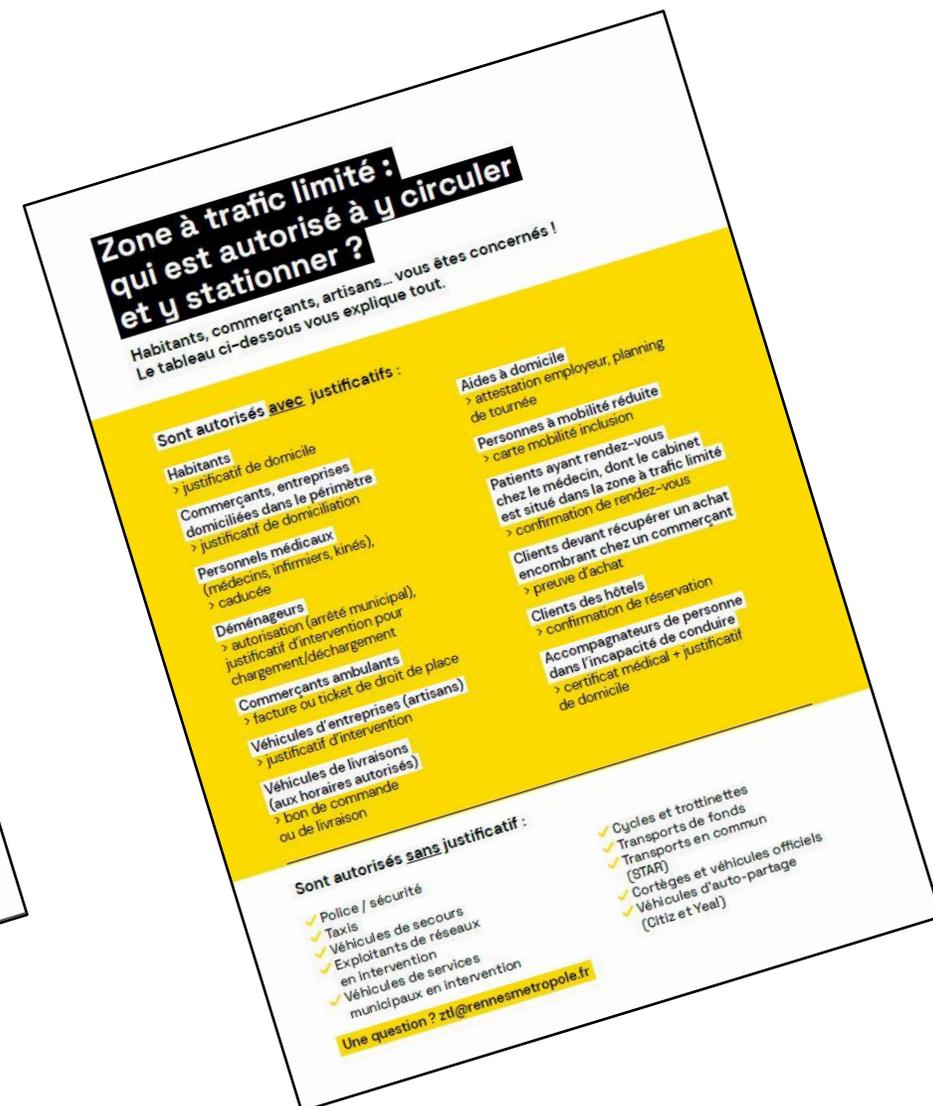
TOTEM COMMUNICATION + MARQUAGE AU SOL ZONE A TRAFIC LIMITE





La communication

Le plan de communication (en particulier les dépliants d'information) a fait l'objet d'une réunion de **co-construction** avec les représentants des professionnels du centre-ville (Carré Rennais, Union du Commerce, syndicat des marchés d'Ille-et-Vilaine, Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie 35, Capeb 35, Medef 35...)





Des supports pratiques

Dépliant ayants droit

Diffusion (7000 exemplaires) : boîtage semaine du 23 janvier au sein de la ZTL (6000 exemplaires), dépôts dans les équipements du centre historique et auprès des représentants des professionnels



"Où commence la ZTL, comment y circuler, quels justificatifs présenter ?"
Plan et rappel des règles de stationnement à l'intérieur de la zone

Dépliant grand public

Diffusion (12 000 exemplaires) : boîtage semaine du 30 janvier dans un périmètre autour de la ZTL, dépôts dans les équipements municipaux et mairies des communes de RM + mise à disposition des commerçants pour leurs clients



" Où commence la ZTL, comment j'accède au centre-ville, où puis-je me garer ? (parkings, parcs-relais, navette gratuite)"
Plan et rappel des outils existants (application STAR, PASS Pluriel à 5€)



Un kit pour les commerçants

- Les 2 plans au format numérique
- Les 2 dépliants explicatifs imprimés et numériques
- Un modèle d'emailing pour les clients/prestataires
- Le QR CODE seul avec renvoi vers les pages dédiées

bouger
en ville

Nouveau !
UNE CIRCULATION LIMITÉE POUR MIEUX BOUGER AU CŒUR DE RENNES



Cher client,

Vous aimez bien venir shopping dans le centre de Rennes, n'est-ce pas ? Un centre-ville où il fait bon aller, où il y a plein de magasins et de services, où il y a des commerces et des services qui ne peuvent plus être ailleurs. Et puis il y a les plus belles rues de la ville.

Et maintenant, on fait quoi pour aller plus loin ?

À partir du 12 février 2025, la circulation des véhicules sera limitée dans cette zone - pour un shopping et des déplacements encore plus agréables et plus sûrs pour tous les Rennais et pour l'environnement de notre ville et de nos commerces.

ZONE À TRAFIC LIMITÉ



SAUF VÉHICULES AUTORISÉS

Une « Zone à Trafic Limité », qu'est-ce que c'est ?

Une « Zone à Trafic Limité » est un espace urbain partiellement délimité aux limites de nos villes. Cette zone limite l'accès des véhicules à un espace urbain et/ou commercial, résidentiel, scolaire, sportif, etc. qui n'est pas ouvert à tous les véhicules, sauf exception. Elle est définie par un arrêté municipal.

Mais la circulation sera limitée à cette zone, ce qui signifie que vous ne pourrez plus aller dans cette zone avec votre voiture, sauf exception. Les véhicules autorisés sont :

- Les véhicules de livraison
- Les véhicules de livraison
- Les véhicules de livraison

Comment faire pour venir en vélo ?

C'est très facile ! Il y a des vélos en libre-service partout dans le centre-ville. Vous pouvez aussi louer un vélo à Rennes. Pour plus d'informations, contactez-nous au 02 99 00 00 00.



Où se garer à proximité ?

- 8 parkings accessibles à proximité immédiate de la zone à circulation limitée : François Mitterrand, Châteauneuf, Louis Vuitton et le nouveau parking Hôtel Dieu.
- 8 parkings réservés à véhicules motorisés au centre-ville : gratuits sur présentation d'un titre STAR valide, accessibles aux titulaires de cartes STAR, à 10 minutes du centre-ville.

Vous venez à plusieurs ?

Pensez au PASS plus (adulte + enfant) pour 2 € de supplément pour tout un groupe (jusqu'à 5 personnes, maximum de 10 ans) à la journée - réservé aux personnes âgées ou handicapées sur le réseau STAR.

• Titulaires de cartes STAR, accessibles à partir de 16 ans

• Infos de réservation : STAR

Besoin d'une navette ?

Une navette STAR gratuite (sur réservation) vous permettra de vous déplacer facilement dans le centre-ville de Rennes. Elle est gratuite pour les personnes âgées ou handicapées sur le réseau STAR.

- 1 passage au tarif 10 €
- 12 à 18 places
- 40 à 15 minutes

STAR (sur réservation)

En pour faire la navette STAR appelez le 02 99 00 00 00 ou STAR l'appel !

RENNES
Ville et Métropole

Une question ?
Envoyez vos messages à Rennes Métropole :
@rennesmetropole.fr



Évolutions depuis le début de l'expérimentation

- L'arrêté de circulation a été modifié durant les 15 premiers jours pour modifier la liste des ayants-droit : ajouter des accompagnateurs d'enfants des établissements scolaires et du conservatoire, sous conditions.
- La signalisation verticale, jugée insuffisamment visible, a été modifiée en juillet 2023 (panneaux plus grands et ajout de pré-signalisation).
- La police municipale a initié la verbalisation courant juillet, après la pose de la nouvelle signalisation.





Modalités de suivi

- **Une boîte mail contact** pour toutes les questions :
ztl@rennesmetropole.fr

- **Des enquêtes terrain**
 - Une perception globalement positive des visiteurs du centre-ville
 - Une connaissance de l'existence du dispositif encore partielle après 3 mois > une signalisation à renforcer > une verbalisation qui n'a pas débutée
 - Sensibilisation par la police municipale

- **Des comptages véhicules**
 - Des perturbations importantes dans le centre-ville au printemps
 - Entre janvier (avant ZTL) et fin mars-début avril (avec ZTL), un trafic qui évolue un peu différemment dans la ZTL

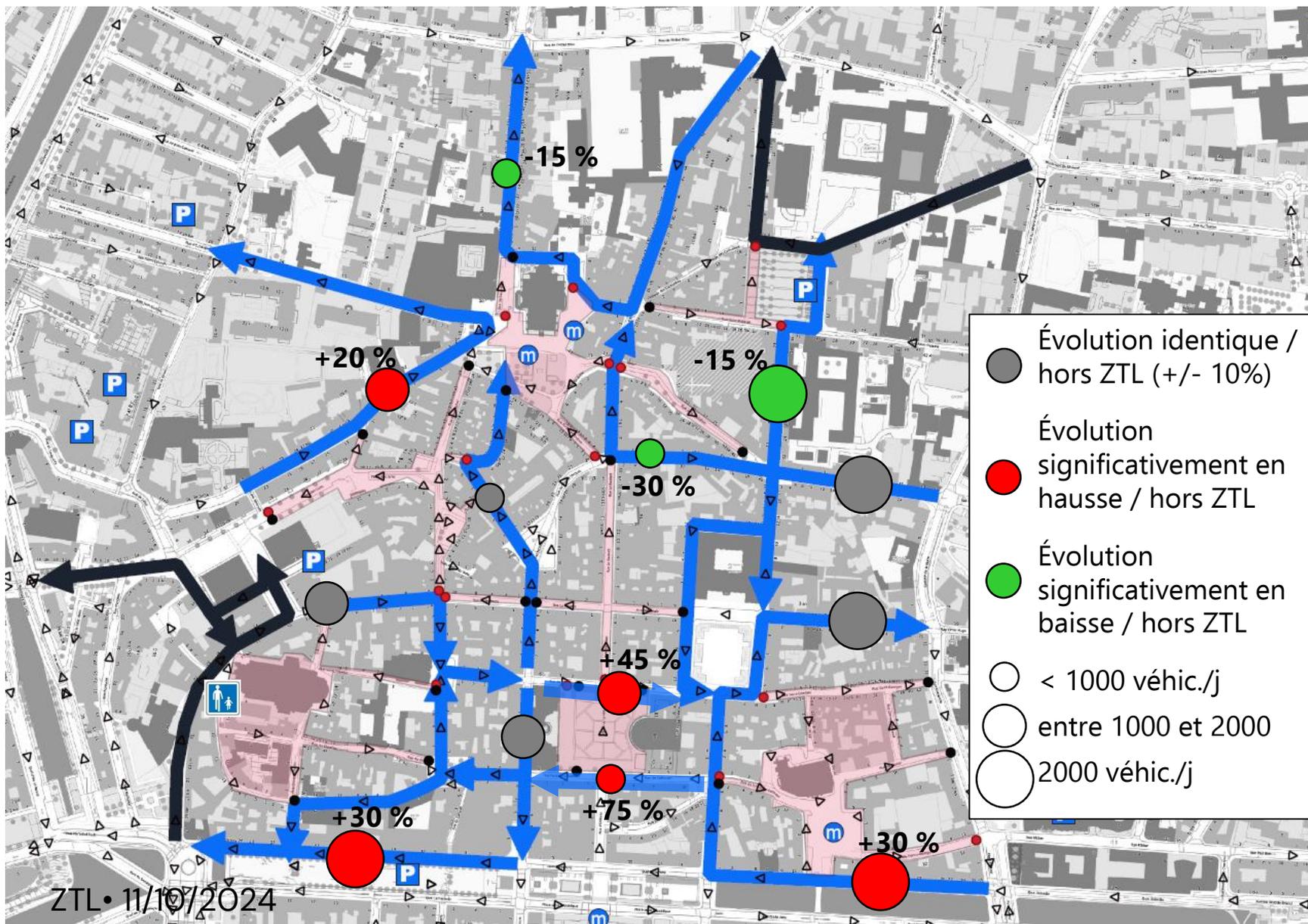


Perception des usagers

- Rappel : enquête de mars/avril :
 - Dispositif **connu par 2/3 des personnes** interrogées dans le centre-ville mais son fonctionnement restait encore flou.
 - **2/3 se disaient satisfaits ou très satisfaits par la mesure**, 11 % insatisfaits et 21 % ne se prononçaient pas.
- Une **perception positive** probablement liée au **départ des bus**.



Éléments de bilan (décembre 2023)



- Un trafic qui n'évolue pas différemment de la partie hors ZTL (environ +10/15 % dans et hors ZTL entre janvier/février 2023 et septembre 2023)
- Des trafics mesurés entre 300 et 3000 véhicules / jour (un trafic supérieur à 1500 révèle une poursuite d'un transit résiduel sur certaines rues : Fossés/Hoche, Chateaubriand...).

Niveau de trafic qui reste faible mais ne diminue pas à la hauteur de nos ambitions



Les entrées de zone larges et peu marquées: place Hoche





Les entrées de zone larges et peu marquées: rue des Fossés





Les entrées de zone larges et peu marquées: quai Chateaubriand





Les entrées de zone larges et peu marquées: rue d'Antrain





Contrôle par la police municipale

- Programme de surveillance de 2 sessions hebdomadaires d'1h30
- 100 et 200 véhicules contrôlés par mois (0,05% des entrées) alors que 10 000 v/jour
- **La verbalisation a débuté en juillet** mais les agents ont jusqu'alors fait preuve de bienveillance en ne verbalisant pas systématiquement les contrevenants (10 % d'entre eux sont verbalisés). Le taux de fraude reste proche de 50 %.
- Fin octobre, **décision de verbalisation systématique** des contrevenants.
- Un taux de fraude estimé par la police à 15 % (vraisemblablement supérieur hors des périodes de contrôle)



Conditions de la réussite

- **Un plan de circulation « drastique »** : boucles contraignantes pour le transit mais restant adaptées pour les riverains
- **Concertation et communication importante et différenciée selon les publics** pour apaiser les craintes riverains, commerçants, artisans
- **Accompagnement par des travaux de requalification des entrées**
 - Travaux prévus : Quais de Vilaine (Livraison 2027/28) ; Rue Antrain (Livraison 2025)
 - Stratégie de végétalisation en cours : Ilôts végétalisés sur les autres entrées (selon accord ABF)
- **Une surveillance renforcée** : quid des moyens de la police municipale ?
Contrôle automatique ? Une réglementation à renforcer
- **ZTL = peu connue en France** : Divers projets en France (Lyon, Paris ...) vont améliorer la notoriété



Un centre ville en transition : « Retrouver des m2 heureux »



Merci
De votre
attention

**Merci pour votre écoute !
A vos questions !**